



FRENEUSE-MERICOURT-MOISSON-MOUSSEUX

**BULLETIN
D'INFORMATION
N° 70**

DECEMBRE 2007

**SYNTHÈSE DE LA RÉUNION
PUBLIQUE QUI S'EST TENUE À
FRENEUSE
LE MERCREDI 28 NOVEMBRE 2007
SUR L'INITIATIVE DE L'UPBMH**

**RECEVEZ CE BULLETIN
PAR MAIL
à la place de
sa version papier**

**UPBMH - Union pour la Protection
de la Boucle de Moisson et de ses Habitants**
(Association Loi de 1901 - N° 630 - Agréée le 27/01/78)
C.C.P. 22-258-77 M PARIS

7, Promenade des Roches - 78840 MOISSON
Tel. : **01.34.79.32.39**
<http://www.upbmh.com>



SYNTHÈSE DE LA RÉUNION PUBLIQUE QUI S'EST TENUE À FRENEUSE LE MERCREDI 28 NOVEMBRE 2007 SUR L'INITIATIVE DE L'UPBMH

Le président, M. Rey, remercie l'assemblée fort nombreuse puisque la salle des fêtes des Ventines est pleine. Il remercie plus particulièrement M. Jouy, maire de Freneuse et Conseiller Général, M. Obry, président de la communauté de Communes, M. Gouriou maire de Moisson. M. Jezequel, maire de Méricourt, M. Pommier, maire de Bonnières, et M. Samsoen Directeur de l'EPAMSA.. S'étaient excusés : M. Cuq, ancien ministre, député, M. Braye, Sénateur, président de la Camy.

Nous sommes en période préélectorale, c'est l'occasion pour le président de rappeler que notre association ne s'est jamais impliquée dans les campagnes électorales et que la réunion d'aujourd'hui n'est dirigée contre personne, elle a pour seul objectif de vous informer et même de vous alerter sur les problèmes inhérents un aménagement du territoire non conformes à nos désirs légitimes.

Quelques personnes nous ont reproché d'avoir diffusé une affichette alarmiste pour annoncer cette réunion. Mais lorsqu'on nous dit qu'il faudra attendre 2010 pour avoir des informations, le peu d'éléments dont nous disposons sur ce dossier n'est-il pas plutôt inquiétant ?

En effet :

L'Opération d'Intérêt (O.I.N) dont on débat aujourd'hui comporte essentiellement 3 volets de développement

Les logements

L'emploi

Les transports

Pour ce qui concerne les **transports**, les grandes infrastructures sont programmées par des schémas. Le schéma de la Région Ile de France « SDRIF » pour ce qui nous concerne, ne prévoit pas grand chose, sinon un R.E.R à MANTES qui va générer un appel de voitures entre Bonnières et Mantes. Ce schéma est contesté par l'ETAT, mais la Région a refusé de modifier son projet. Ajoutons à ceci que le Département a aussi son schéma le « SDADEY » qui n'est pas en harmonie avec le SDRIF ce qui génère un différend entre le Président BEDIER et le Président HUCHON dont la presse s'est fait l'écho.

Quand tout le monde est d'accord, il est déjà difficile de réaliser des infrastructures très coûteuses, et dans notre cas il me paraît justifié que nous ne soyons pas optimistes.

Pour ce qui concerne l'**emploi**, chacun sait que ce sont les patrons qui créent l'emploi. Certes, dans le cadre de l'O.I.N il sera possible de rendre la zone attractive en proposant

quelques avantages, mais l'O.I.N ne pourra que définir des objectifs.

Sans être pessimistes, on ne peut pas non plus compter sur un miracle, il y a d'autres OIN que la Seine-Aval.

Pour ce qui concerne les **logements tous les voyants sont au vert.**

Les collectivités n'ont rien à payer.

L'O.I.N dispose d'un périmètre de 50 hectares sur Bonnières et de 50 hectares sur Freneuse sur lesquels il pourra être créé des services publics, des espaces verts mais aussi des logements. Combien de logements ? Il semble que personne ne le sache encore, mai on peut déjà imaginer que la demande sera très forte.

L'EPAMSA a, tout à fait normalement, dans ses relations suivies, un panel de promoteurs immobilier, il y a le terrain, pourquoi ne pas voir grand ?

L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France (IAURIF) dans une étude faite à l'occasion du PLU de Bonnières, estime « *selon les perspectives de l'EPAMSA* », que sur les 50 hectares de Bonnières 1.500 logements pourraient être construits ce qui conduirait à doubler la population, et ceci est l'avis d'un spécialiste.

Bien entendu nous sommes loin de partager ce point de vue, a vrai dire, il nous a inquiété.

Si nous jetons un regard sur l'O.I.N de SACLAY, on ne peut pas être rassuré :

Saclay a soumis son programme d'aménagement à un concours auquel ont répondu des cabinets d'architectes; ils ont proposé de créer 150.000 logements. Une association « écolo » qui participait au concours en a proposé 50.000 et a été primée par le Jury.

Il est évident, parce que c'est leur métier, que les promoteurs immobiliers, vont essayer de pousser les élus à créer le maximum d'habitations.

Tous ces éléments nous ont, à juste titre, alarmé. Nous n'avons pas voulu attendre 2010 pour être mieux informé (*dormez, braves gens*). Quand on a peur, on tire la sonnette d'alarme et c'est ce que nous avons fait.

Nous ne sommes pas contre une O.I.N raisonnable, équilibré et nous espérons que la réunion d'aujourd'hui nous apportera des informations apaisantes.

Le Président passe ensuite la parole au secrétaire de l'UPBMH, Monsieur Vaugelade,

M. Vaugelade précise qu'il va d'abord exposer en quoi consiste une OIN, puis présenter notre OIN Seine-Aval. Cet exposé sera ensuite suivi d'un débat.

1> Qu'est-ce qu'une OIN ?

Une OIN est créée par décret quand les objectifs d'aménagement urbanistiques ou les infrastructures en projet dépassent les compétences locales et régionales. Actuellement plusieurs OIN sont en cours simultanément, sur la Défense, Massy-Palaiseau, Port 2000 au Havre etc...et bien sûr en Seine-Aval.. L'O.I.N concerne donc de nombreux ministères.

Pour la Seine-Aval les pouvoirs sont exercés par l'EPAMSA, qui est l'établissement public d'aménagement ayant déjà en charge l'aménagement du Mantois.

L'**AUDAS** (ancienne Agence d'urbanisme du Mantois) créée dans le cadre de l'O.I.N, est en charge des relations publiques et de la communication.

Les communes et les communautés de communes et d'agglomération font partie du **Comité de pilotage** de l'OIN.

Normalement, les différents acteurs économiques, culturels et associatifs

sont conviés à participer à la Gouvernance de l'OIN au sein du **Conseil de Développement** prévu dans le protocole (mais pas encore mis en place pour la Seine Aval).

L'OIN Seine-Aval :

Cette OIN s'étend de Conflans à Bonnières, dans la vallée de la Seine, dessinant une carte en « peau de léopard », c'est-à-dire avec des taches qui s'élargissent autour des principaux pôles (Mantes, Poissy...) mais séparés par des zones agricoles ou des espaces naturels qui jouent le rôle de poumons verts.

L'OIN repose sur trois objectifs de développement :

- économie et infrastructures
- logement
- environnement

Pour le Mantois, les projets d'infrastructures sont les suivants :

- meilleur cadencement des convois sur le réseau ferré avec un éventuel RER
- création de liaisons entre Mantes et Cergy (C13) et entre Mantes et Saint-Quentin par la vallée de la Mauldre
- déplacement du péage de Buchelay de quelques centaines de mètres vers l'ouest en direction de Rosny pour désengorger la zone de Buchelay mais pas question de déplacement sur Chaufour.

Le développement économique sera essentiellement axé sur l'industrie automobile et plus particulièrement la mécatronique (électronique embarquée) en liaison avec Mantes Université.

Pour Rosny : création d'une déviation à partir de la route de la Belle-Côte le long de la ligne de chemin de fer Paris-Cherbourg., urbanisation de toute la zone comprise entre Buchelay et Rosny.

Pour le Bonniérois :

- très peu d'infrastructure : recalibrage de la route le long de la Seine qui mène depuis le pont jusqu'à ITON-SEINE
- réhabilitation du site Singer, développement de la zone artisanale sur Freneuse.
- logements : 50 HA sont en « zone de préemption » dans la plaine de Freneuse où l'EPAMSA a déjà commencé à racheter des parcelles notamment face au pylônes émetteurs radio ; et 50 HA aussi sur Bonnières entre la ville et l'autoroute.

Les conséquences prévisibles voire même inéluctables :

- augmentation rapide de la population.
- augmentation du trafic pendulaire gare de Bonnières/Paris.
- augmentation plus rapide de la population que des emplois avec comme conséquence une dégradation du ratio emploi/population déjà catastrophique.

- risque de saturation et d'asphyxie des réseaux routiers et ferroviaires.
- dégradation de la qualité de vie et de l'environnement.
- atteinte sévère aux paysages agricoles sans compensation.

Procédure de mise en place de l'OIN et de communication :

Deux textes encadrent l'OIN : , le protocole de l' OIN, le Grenelle de l'Environnement.

- Le Protocole de l'OIN :

La gouvernance de l'OIN est assurée par le **Comité de pilotage** constitué de l'EPAMSA et des élus et par le **Conseil de développement** qui réunit tous les acteurs économiques, culturels et associatifs.

Le conseil de développement fait partie de la **Loi Urbanisme et Habitat** du 2 juillet 2003. Ce conseil est simplement consulté sur l'élaboration des projets d'agglomération mais il est aussi associé à l'élaboration des projets avec participation active quand il s'agit de projets régionaux ou de pays. Il est donc associé à la charte de développement.

Ce conseil est organisé sur l'initiative des élus ou d'un établissement public. Pour l'OIN Seine-Aval, c'est l'AUDAS qui a en charge le Conseil de développement.

Dans ce conseil, devraient siéger aux côtés de l'EPAMSA et de l'AUDAS les représentants des milieux économiques, culturels et associatifs, et les élus qui en principe devraient être minoritaires..

L'AUDAS, que nous avons contacté à ce sujet, nous a expliqué qu'elle avait pris du retard dans la mise en place de ce Conseil qui devrait finalement voir le jour après les élections municipales de mars 2008.

L'exemple de l'OIN Massy-Palaiseau

Il y a différentes façons de mettre en place une OIN. Sur le secteur de Massy, on a décidé de mettre en place une **Mission de Préfiguration** afin de fédérer tous les acteurs du territoire et de construire ensemble un projet de développement, d'organiser des débats pertinents, un concours d'idées. La charte de concertation a été élaborée tous ensemble. 2 experts indépendants (1 professeur au Collège de France et 1 délégué aux Nations-Unies) garantissent l'objectivité et la transparence de l'OIN.

Le Grenelle de l'Environnement :

L'OIN va devoir s'adapter aux directives issues du Grenelle au fur et à mesure de la publication des décrets d'application.

4 points essentiels sont à retenir :

- la concertation : il faut respecter un temps de concertation et d'information, faire participer le public par des débats, des enquêtes...
- études diagnostiques : Il faut évaluer le coût environnemental des projets, faire des études d'impact, un bilan carbone ; des expertises indépendantes, publiques privées ou associatives. Une haute Autorité d'Expertise est créée. Il faut enfin se mettre en conformité avec le droit européen.
- reconnaissance des partenaires environnementaux dont les

associations qui devront répondre à des critères d'indépendance, de liberté, de transparence, de compétence, d'expérience et de capacité à animer un débat.

Conclusion :

L'OIN Seine Aval pourrait être en effet un facteur de développement économique pour le Bonniérois à condition de respecter impérativement des préalables :

- pas de construction de logements sans création d'emplois.
- pas d'apport significatif de population nouvelle sans modification des infrastructures.
- pas de projets sans concertation..

Or, jusqu'à présent la concertation et la transparence ne sont pas vraiment de mise. Le Conseil de développement prévu dans le protocole n'a pas été mis en place et les milieux économiques, culturels et associatifs sont exclus de la phase de réflexion. Il n'y a aucune anticipation des directives à venir prochainement du Grenelle de l'Environnement.

L'UPBMH demande donc que ce Conseil soit créé le plus rapidement possible, et que notre association soit associée à la phase de réflexion des projets et à leur suivi. Comme le préconise l'AUDAS, l'UPBMH incite les futures listes de candidats aux élections municipales de mars 2008 à présenter des projets de développement de leur commune sans attendre que l'EPAMSA ne rende elle-même sa copie.

Enfin, que par tous les moyens, le public soit tenu informé des progrès de la réflexion et de la réalisation des projets, des réunions de travail etc....

Telle qu'elle a été mise en place, l'OIN ne nous semble pas en conformité, ni avec le Protocole, ni avec le Grenelle de l'Environnement, ni avec la Charte de la Concertation, ni avec la convention européenne Aarhus, ni même avec la constitution récemment modifiée à la demande du Président Chirac.

2> LeDébat

De nombreuses personnes demandent à prendre la parole. Beaucoup de questions portent sur le déficit d'informations et la légitime inquiétude des habitants.

Les premières interventions sont assez virulentes vis-à-vis de l'UPBMH à qui on reproche d'apeurer les foules de façon démagogique. Ce à quoi d'autres personnes ont fait remarquer qu'elles n'étaient plus des enfants à qui on fait peur et que si elles étaient là, c'était justement parce qu'elles n'avaient pas eu auparavant les informations nécessaires à la compréhension de l'OIN. Démarche informative qui aurait dû incomber aux élus plutôt qu'à l'association.

M. Samsoen, directeur de l'EPAMSA, tente de rassurer la population. Il commence son intervention en soulignant que sur de nombreux points il est d'accord avec l'UPBMH. Il rappelle que les élus resteront maîtres de leurs territoires grâce au PLU (plan local d'urbanisme) ou au POS (plan d'occupation des sols) et que l'EPAMSA ne cherchera pas à passer en force. Il rappelle aussi que les élus doivent réfléchir à l'avenir de leur territoire et proposer des projets. L'EPAMSA est prête à aider les élus dans cette démarche et des conventions peuvent être signées afin d'élaborer ensemble des perspectives urbanistiques dans leur globalité plutôt qu'au coup par coup.

Sur le problème d'absences de nouvelles infrastructures dans le Bonniérois, M. Samsoen répond qu'en effet, il faudra être attentif à maîtriser l'afflux de nouvelles populations car effectivement, dans l'état actuel des choses, les réseaux sont au bord de la saturation. Certains intervenants font remarquer que la réalisation des infrastructures doit être un préalable à toute urbanisation. Monsieur Rey souligne à ce sujet qu'une des inquiétudes de l'UPBMH était justement qu'il était beaucoup plus facile de construire des pavillons dans la plaine de Freneuse que d'amener des entreprises ou de construire une route, et qu'il craint que l'OIN ne démarre par les logements sans garantie qu'on ait les emplois ensuite.

M. Samsoen rappelle que le déplacement du péage à Chauffour, que beaucoup espéraient, n'avait jamais été d'actualité et que cela ne se ferait pas. On réfléchit actuellement à un système d'abonnement par exemple, car effectivement, quand on sort à Bonnières on paye en fait le prix Mantes-Gaillon, ce qui est anormal.

Quant au manque d'information et de concertation, les élus de Bonnières interviennent. M. Pommier explique qu'à Bonnières, des projets ont été élaborés avec l'aide d'urbanistes et en partenariat avec l'EPAMSA en toute transparence, que ces documents étaient consultables sans problème et qu'on n'a pas attendu que ce soit l'EPAMSA qui propose des idées..

L'EPAMSA fait remarquer que 2010 est, en fait une 1^{ère} étape, un moment où on fera le point.

A la question : les associations seront-elles invitées à assister ou à participer aux réunions de travail, comme par exemple celle prévue (vers le 21 décembre) avec les élus sur les problèmes de l'environnement dans

la boucle de Moisson, M. Samsoen a répondu catégoriquement : non, pas question, vous avez des élus. Pourra-t-on au moins en avoir un compte-rendu ? Non. L'EPAMSA continue donc à écarter les associations et les citoyens de l'OIN.

L'EPAMSA et vraisemblablement les élus présents, considèrent que c'est uniquement une affaire d'élus.

Avant de clore la séance, le président remercie l'assemblée et les participants qui ont pris un vif intérêt à cette réunion.

Il remercie tout particulièrement le président de l'EPAMSA, qui apporté de précieuses informations, avec calme et précision.

Une remarque cependant, il est étonnant qu'il ait fallu attendre cette réunion pour découvrir qu'il y avait un protocole de la Seine-Aval, peu diffusé et qui n'est pas sur internet..

Enfin le président a conclu, que l'essentiel pour nous tous, c'est que nous continuions à vivre heureux dans nos petites communes, après l'OIN comme avant l'OIN.

C'est bientôt la fin de l'année. Nous vous invitons à payer votre cotisation dès que vous y penserez. Votre cotisation nous est indispensable

Membre adhérent	15 euros.
Membre actif	20 euros
Membre bienfaiteur	30 euros

Pour ceux qui sont imposables, le certificat qui vous est adressé permet de déduire de vos impôts, les 2/3 de la somme versée. Un adhérent ne débourse réellement que 5 euros et un bienfaiteur 10 euros.

Les membres du Conseil d'Administration adressent à tous les adhérents, leurs meilleurs vœux pour l'année 2008.

La trésorière
Jeannine RICHE

Le secrétaire
Daniel VAUGELADE

Le président
André REY

Contacts : Tel. : 01.34.79.32.39
mail : vaugelade-daniel@club-internet.fr

Disponible également sur notre site :

<http://www.upbmh.com>